

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

En vigueur le : 9 septembre 1998

Domaine : **PROGRAMMES ET SERVICES À L'ÉLÈVE**

Politique : Intégration des technologies

Révisée le :

LES ORDINATEURS ET L'ÉDUCATION

- 1) Tous les élèves ont des occasions égales d'utiliser des ordinateurs dans le cadre de leurs expériences d'apprentissage afin de favoriser l'équité selon leur niveau de développement, leur style d'apprentissage, leurs besoins particuliers en matière d'apprentissage, leur sexe et leur milieu socio-économique, ethnoculturel et linguistique. L'équipe de soutien du Service de la programmation conjointement avec le Service des ressources informatiques et en consultation avec les directions d'écoles, s'efforcent de répartir l'équipement informatique de façon à atteindre les objectifs suivants:
 - a) un rapport de dix élèves pour un ordinateur;
 - b) un accès régulier aux ordinateurs dans toutes les matières du programme d'études;
 - c) un accès pour les élèves ayant des besoins spéciaux;
 - d) la mise à la disposition, dans les centres de ressources éducatives, d'ordinateurs munis d'un lecteur de cédérom, d'une imprimante et d'un modem relié à des lignes téléphoniques/câbles.

- 2) Tous les élèves ont la possibilité d'utiliser des ordinateurs au cours de leur apprentissage dans toutes les matières du programme d'études, depuis les années préparatoires jusqu'aux années de spécialisation, afin de favoriser l'apprentissage continu:
 - a) dans un milieu approprié;
 - b) pour soutenir et encourager le perfectionnement des élèves;
 - c) au moyen de divers logiciels;
 - d) au moyen d'un apprentissage holistique centré sur l'élève;
 - e) qui est intégré à toutes les matières;
 - f) au moyen d'un programme d'études équilibré qui tient compte de tous les aspects de la vie des élèves.

- 3) Tous les élèves ont la possibilité d'utiliser des ordinateurs pour faciliter l'acquisition des connaissances et le développement des compétences et des attitudes nécessaires à l'apprentissage continu:

- a) en recevant les instructions nécessaires sur la manière d'utiliser l'équipement informatique;
 - b) en pouvant choisir et utiliser l'équipement et les logiciels qui conviennent à leur tâche particulière;
 - c) en utilisant la technologie pour obtenir de l'information de diverses sources et pour organiser, gérer et évaluer l'information ainsi obtenue;
 - d) en énonçant des théories (communication);
 - e) en exprimant leur créativité dans des domaines variés;
 - f) en acquérant et en appliquant des aptitudes à l'apprentissage coopératif par l'utilisation d'ordinateurs interactifs;
 - g) en acquérant des aptitudes à la recherche et en les appliquant à la résolution de problèmes;
 - h) en acquérant et en appliquant des aptitudes à la communication et au raisonnement;
 - i) en participant activement à l'utilisation des ordinateurs dans un milieu sécuritaire et non discrétionnaire;
 - j) en utilisant la technologie des ordinateurs pour augmenter la motivation et la participation;
 - k) en aidant les élèves à devenir des apprenants et apprenantes autonomes.
- 4) Tous les élèves ont la possibilité d'utiliser des ordinateurs pour favoriser leur développement spirituel, intellectuel, social, affectif et physique:
- a) en appliquant les valeurs morales chrétiennes à l'utilisation de l'informatique;
 - b) en prenant conscience de la place et du rôle des élèves dans la société technicisée;
 - c) en réfléchissant à leurs idées et à leurs sentiments;
 - d) en respectant la vie privée des autres;
 - e) en améliorant leurs compétences pour la recherche, la résolution de problèmes, leurs stratégies de réflexion et de prise de décisions ainsi que leur créativité;
 - f) en échangeant l'information et les ressources pédagogiques entre les écoles, les divisions et les sections;
 - g) en améliorant et en facilitant dans certains cas la communication;
 - h) en appliquant leurs aptitudes pour la recherche, l'analyse, la synthèse, l'évaluation et la réflexion;
 - i) en développant leur esprit critique par des choix éclairés;
 - j) en participant activement au processus d'apprentissage;
 - k) en acquérant une compréhension des enjeux sociaux et mondiaux ainsi que le respect des autres cultures;
 - l) en encourageant, par des stratégies d'apprentissage coopératif, la collaboration et l'entraide entre les élèves;
 - m) en améliorant leurs techniques de présentation tout en augmentant leur estime de soi;
 - n) en développant une attitude positive envers l'utilisation de la technologie;
 - o) en améliorant leurs habiletés motrices globales et fines, leur dextérité et leur coordination oeil-main.

- 5) Tous les élèves ont la possibilité d'utiliser des ordinateurs dans diverses situations d'apprentissage, approches et activités éducatives pour:
- a) communiquer avec d'autres usagers aux niveaux local et mondial;
 - b) améliorer leurs compétences en écriture;
 - c) faciliter les présentations;
 - d) accéder à diverses sources d'information;
 - e) favoriser l'acquisition des compétences en communication
 - f) étudier des problèmes, réels et imaginaires, mettre à l'épreuve des hypothèses et trouver des solutions;
 - g) analyser l'information sous toutes ses formes;
 - h) faire la synthèse de renseignements;
 - i) réfléchir à des idées, à des hypothèses et à des produits et les évaluer;
 - j) exprimer leur créativité dans divers domaines;
 - k) consolider leurs connaissances acquises;
 - l) promouvoir des expériences d'apprentissage coopératif;
 - m) améliorer les occasions d'apprentissage pour les élèves ayant des besoins spéciaux.
- 6) Tous les élèves ont la possibilité d'accroître leur compréhension des répercussions de l'informatique:
- a) sur l'automatisation de certaines tâches dans le secteur manufacturier et dans celui de la vente et des services, qui permet d'accroître l'efficacité, la productivité, la précision, la fiabilité et la rapidité;
 - b) sur la personne, ce qui a pour résultat de l'obliger:
 - i) à se recycler pour occuper des emplois de plus en plus spécialisés;
 - ii) à trouver de nouvelles façons d'accéder à l'information provenant de diverses sources;
 - c) sur la communication, ce qui a pour effet:
 - i) l'accélération du temps de réponse aux besoins en matière de services;
 - ii) l'acquisition de connaissances et de compétences;
- l'interaction dans la société aux niveaux local, national et international
- a) sur le développement d'un niveau de compréhension et de sensibilisation grâce:
 - iii) à la présence d'experts en informatique;
 - iv) à la visite de foires sur la technologie;
 - v) à la lecture de documents sur l'informatique;
 - vi) au programme d'entraide entre élèves.
 - b) sur la vie privée de chaque personne en ce qui a trait aux droits d'accorder des licences, à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée;
 - c) sur l'aspect social, moral, éthique, psychologique et physiologique des prises de décisions collectives et individuelles.